

# Bulles en fureur

L'ÉVÉNEMENT CULTUREL  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VILLE DE RENNES

Théâtre de la Paillette à Rennes (35)  
le samedi 20 octobre 2018

---

Retrouvez-nous sur :  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)



# Sommaire

---

## 01

2 BULLES EN FUREUR : REDECOUVRIR LE PLAISIR DE LIRE

## 02

2 LE PROGRAMME DETAILLE

## 03

3 LA SELECTION DES BANDES DESSINEES

## 04

3 LE PRIX JEUNES CREATEURS

## 05

4 LES INVITES DE LA 27<sup>e</sup> EDITION

## 06

4 LES PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

## 07

5 LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE A LA PJJ

## 08

6 LE DROIT A L'IMAGE DES MINEURS PRIS EN CHARGE PAR LA PJJ

# 01

## Bulles en fureur : redécouvrir le plaisir de lire

*Un évènement culturel autour de la bande-dessinée, piloté par la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du grand-ouest, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) et la ville de Rennes.*

***Au programme :  
lecture, rencontres, échanges,  
argumentation et votes !***

Tout au long de l'année, les jeunes pris en charge par la PJJ lisent une sélection de bandes-dessinées, et se réunissent lors d'une « journée de remise des prix » afin de voter individuellement, pour celles de leur choix. Cette journée est aussi l'occasion pour les jeunes de rencontrer les auteurs, et d'échanger avec eux sur l'univers de la bande-dessinée.

Par ailleurs, se tient en parallèle un concours « jeunes créateurs » : les jeunes volontaires proposent une création artistique réalisée selon un cahier des charges précis, en rapport avec les thèmes des bandes dessinées.

**La journée de remise des prix de cette 27<sup>e</sup> édition se déroulera le samedi 20 octobre 2018, au théâtre de la Paillette, à Rennes.**

***La culture au service de  
l'insertion des mineurs en  
conflit avec la loi***

Chaque année depuis 1992, de 400 à 800 jeunes, dont de nombreux mineurs pris en charge par la PJJ, participent à l'opération Bulles en Fureur. Cet évènement sert plusieurs objectifs :

Il permet au jeune sous-main de justice de se familiariser avec le livre, l'écriture, le dessin et de découvrir ou redécouvrir le plaisir de lire.

Bulles en fureur est un évènement qui favorise l'accès à la culture pour le plus grand nombre et concourt à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Les éducateurs de la PJJ travaillent, tout au long de l'année, avec les jeunes sur ces notions, nécessaires à leur insertion socio-professionnelle.

***La BD, véritable outil au  
service de l'imagination  
et de la création***

La BD est un média accessible et adapté, elle constitue un support pédagogique intéressant pour les jeunes les plus éloignés de la scolarité et les plus en difficulté. Les thématiques développées dans les histoires sont autant de supports pour échanger avec les éducateurs sur des questions de santé, la relation aux autres, le rapport aux règles, la citoyenneté, etc.

# 02

## Le programme détaillé

### 8H00 : ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

### 9H30 : OUVERTURE DE LA MANIFESTATION

par les représentants de la Ville de Rennes, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image.

Remise du 27<sup>ème</sup> prix Bulles en Fureur – André-Georges Hamon, Sélection Pré-Ados, décerné à Cossu et Bocquet pour l'ouvrage *FRNCK – Tome 1 : Le début du commencement* aux éditions Dupuis, en présence des auteurs (sous réserve)

Remise du 27<sup>ème</sup> prix « Bulles en Fureur – André-Georges Hamon » Sélection Ados, décerné à Otero pour *Confessions d'un enragé* aux éditions Glénat, en présence de l'auteur (sous réserve)

### 10H15 : LANCEMENT DE LA FABRIQUE À BULLES

Espace lecture : Découverte des BD pour le prix 2018, Caricatures, Exposition des réalisations « jeunes créateurs », Stand librairie, Atelier numériques, Dédicaces, Exposition Art Postal

### 11H30 À 12H30 : REGROUPEMENT DE TOUS LES JEUNES ET DES ADULTES DANS L'AMPHITHÉÂTRE

pour la présentation des 6 bandes-dessinées de la catégorie Pré-Ados par les comédiens de la SERPE. Election par tous les jeunes de 3 BD ados par boitiers électroniques pour le concours 2019.

### 12H30 : PIQUE-NIQUE (DANS LE HALL DU THÉÂTRE)

La Fabrique à Bulles reste ouverte pendant le temps du repas

### 14H30 : REGROUPEMENT DE TOUS LES JEUNES ET DES ADULTES DANS L'AMPHITHÉÂTRE

pour la présentation des 6 bandes-dessinées de la catégorie Ados par les comédiens de la SERPE Election par tous les jeunes de 3 BD ados par boitiers électroniques pour le concours 2019.

### 15H30 : REMISE DU PRIX JEUNES CRÉATEURS 2018

### 16H15 : FABRIQUE À BULLES

### 16H30 : GOÛTER ET CLÔTURE OFFICIELLE DE LA JOURNÉE.

FIL ROUGE DE LA JOURNÉE :  
DESSINATEUR/CARICATURISTE :  
GÉRARD COUSSEAU DIT « GÉGÉ »

# 03

## La sélection des bandes-dessinées



Chaque année des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, et des bibliothèques, se réunissent au mois de juin à Angoulême pour lire et sélectionner parmi une cinquantaine de bande-dessinées celles qui feront partie de la prochaine édition.

Dans un premier temps, 18 BD sont retenues, 9 pour le prix pré-ado et 9 pour le prix ado. A ce stade, les professionnels réunis à la CIBDI choisissent parmi celles-ci 6 BD qui feront partie de la sélection définitive. Le reste du choix appartiendra aux jeunes. Lors de la journée de remise des prix du mois d'octobre, les 12 BD restantes sont présentées aux adolescents de façon ludique (improvisation théâtrale autour de leurs thématiques). Les jeunes votent par boîtier électroniques pour élire leurs 6 BD préférées.

Ainsi, à l'issue de la journée, 12 BD sont retenues (6 par les professionnels et 6 par les jeunes). Elles constituent la sélection définitive qui concourt pour l'édition suivante de bulles en fureur.

# 04

## Le prix jeunes créateurs



Chaque année, au sein des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les adolescents qui le souhaitent peuvent concourir au prix «Jeunes créateurs » en réalisant une création artistique.

L'œuvre réalisée peut être un ouvrage littéraire illustré (recueil de poèmes, bande dessinée, calligraphies ...), graphique, vidéo, photographique, ou multimédia, imaginé à partir des bandes dessinées de l'édition en cours.

Le prix récompense la recherche esthétique, l'originalité, l'esprit d'initiative et la qualité du contenu. Les créations sont exposées lors de la journée nationale.

Le jury est constitué de jeunes, de personnalités du monde de la B.D ainsi que de professionnels du ministère de la Justice et des représentants de la ville de Rennes.

# 05

## Les invités de la 27<sup>ème</sup> édition



Cette 27<sup>è</sup> édition de Bulles en Fureur sera l'occasion pour les jeunes participants de venir à la rencontre des trois professionnels du monde de la bande-dessinée :

- ❖ Olivier Bosquet, auteur de « FRNCK - Tome 1 : le début du commencement »
- ❖ Otéro, auteur de « Confessions d'un Enragé »
- ❖ Régis Donsimoni, auteur d'« Hector - Manigances et coups tordus », lauréat 2017

Une séance de dédicaces ainsi que des échanges sur le milieu de la bande dessinée seront organisés.

# 06

## Les partenaires de l'évènement



Afin d'assurer le succès de cette manifestation, la PJJ s'appuie sur le soutien de partenaires nationaux et locaux qui s'engagent aux côtés de jeunes en difficulté pour valoriser leur participation à cette manifestation.

Bulles en Fureur est organisée par la direction inter-régionale Grand-Ouest de la PJJ, avec le soutien financier et matériel de la ville de Rennes et de la cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême.

# La prise en charge éducative à la protection judiciaire de la jeunesse

**140 272\***

c'est le nombre de jeunes suivis par la PJJ (toutes mesures confondues)

**43%** sont des mesures d'investigation éducative

**53%** sont des mesures en milieu ouvert

**4%** sont des mesures de placement

**9 000**

c'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

**60 %** d'entre eux sont des éducateurs

Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945, la PJJ a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Pour cela, elle s'appuie sur des principes essentiels à savoir l'éducabilité de tous, le respect des droits des mineurs et de leurs parents et l'adaptation permanente des réponses éducatives aux évolutions des jeunes qui lui sont confiés.

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, elle dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives.

La PJJ pilote et coordonne des dispositifs de placement mais également de milieu ouvert et d'insertion, diversifiés et individualisés. Il s'agit de lutter efficacement contre la récidive et de donner l'occasion à ces adolescents, dont certains sont en rupture à la fois familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur. Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leur capacités, de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Ces prises en charge reposent avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs des services, assistants de service social œuvrent quotidiennement aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour les aider à construire leurs parcours de vie.

La PJJ travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, les services de police et de gendarmerie ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise, pour accompagner le jeune dans la construction de son parcours.

La PJJ accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes sous mandat judiciaire par des activités collectives et fédératrices.

Elle porte aujourd'hui plusieurs grands événements autour du sport, de la culture ou de la gastronomie qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité et le respect de soi et des autres.

Organisées par les équipes éducatives des régions, elles s'appuient sur des partenariats associatifs et institutionnels solides. Elles permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes pour lesquels des parcours souvent difficiles empêchent de construire un projet. Ces manifestations sont des supports éducatifs qui visent avant tout à conduire vers l'insertion sociale et professionnelle durable.

# Le droit à l'image des jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

Vous êtes journaliste et vous participez à cet événement ? Quelques règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

**L'article 14 alinéa 4 de l'ordonnance de 2 février 1945** prévoit une protection totale de l'identité du mineur afin de laisser à celui-ci toutes les chances de réinsertion.

L'anonymat doit être général (**image, nom et prénom, voix, lieux d'habitation, actes commis, famille proche s'ils sont sources d'identification** ...). Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié.

Il est impératif de recueillir les autorisations des deux titulaires de l'autorité parentale et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.

En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations même si l'anonymat physique, patronymique, géographique et factuel a été respecté par les journalistes.

Dans le cadre de cet événement, les autorisations ont été recueillies par les directeurs de service et les éducateurs.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés et également modifier leurs voix.

## ATTENTION :

**Il vous est strictement interdit de filmer / photographier / enregistrer / interviewer les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies**



## CONTACTS PRESSE

[presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Delphine HOLSTEIN | 01 70 22 78 75 | 06 07 33 37 70 | [delphine.holstein@justice.gouv.fr](mailto:delphine.holstein@justice.gouv.fr) (presse nationale)  
Pierre ROUILLE-PATRIER | 06 78 54 83 30 | [pierre.rouille-patrier@justice.fr](mailto:pierre.rouille-patrier@justice.fr) (presse régionale)